Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF Staatssekretariat für Wirtschaft SECO



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. **Débitrice: MINILINE AG**, Rte de Denges 6, 1027 Lonay

Déclaration de faillite: 10.03.2014
Suspension de faillite: 19.05.2014

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 06.06.2014

5. Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. Remarques: But : achat, vente et prise de participations dans toute société ou groupement de sociétés lié à l'informatique, l'Internet ou tout moyen de communication; commerce, gestion et courtage de biens immobiliers ou mobiliers; commerce de marchandises.

Office des faillites de l'Arrondissement de la Côte 1260 Nyon 1

01517445